

Sujet : [INTERNET] consultation ETCHE LOG  
Date : Tue, 26 Dec 2023 10:11:57 +0100  
De : Sylvie Damel  
Pour : pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

Vu l'ampleur de ce projet , sa dangerosité,les répercussions sur l'environnement, sur la qualité de vie des riverains, la proximité des habitations, de la gare, il aurait fallu une enquête publique ; grâce à l'existence des bâtiments sur la parcelle ,et un projet de restructuration du site, Etche log en a été dispensé , une demande d'enregistrement suffit.

L'information concernant la consultation publique a été très discrète, voire confidentielle .

Domage car la population n 'a pas réellement eu connaissance de ce projet et n'a donc pas pu se prononcer.

Pourtant , une lecture attentive de ce dossier a de quoi inquiéter du fait -de la nature des produits stockés indiquée dans la demande d'enregistrement PJ N°2 Analyse de la conformité à l'arrêté ministériel 1510 :

Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement.

- Rubrique 1530 : Dépôt, papier, cartons ou matériaux combustibles analogues
- Rubrique 1532 : Dépôt de bois sec, ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés à l'exception des établissements recevant du public
- Rubrique 2662 : Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)
- Rubrique 2663 : Stockage de pneumatiques et produits composés d'au moins 50% de polymères.

- de leur volume :

La quantité totale de matières combustibles stockées sera au maximum de 28 395 t.

Le volume total des cellules de stockage sera de 523 000 m<sup>3</sup>

- de la hauteur des bâtiments : 12m75.

- de l'augmentation de la circulation : 100 camions et 150 voitures/jour au minimum.

Ce projet , malgré ce qui est écrit sur le dossier « le projet participe aux objectifs du straddet de la région centre val de loire et sera compatible avec lui » semble en totale contradiction avec les orientations et les objectifs du STRADDET ( Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires ) ( straddet val de loire adopté le 19 décembre 2019) qui prévoit entre autres :

Orientation n°2 : affirmer l'unité et le rayonnement de la région centre val de loire par la synergie de tous ses territoires et la qualité de vie qui la caractérise.

Objectif n°5 : un nouvel urbanisme plus durable pour endiguer la consommation de nos espaces agricoles, naturels et forestiers.

Objectif N°10:une qualité d'accueil et une attractivité renforcée pour booster notre développement économique et touristique.

L 'attractivité touristique de Mer semble en net déclin. Combien de touristes en route vers Chambord auront envie de s'arrêter dans une petite ville couverte de plateformes logistiques ?

Quels investisseurs auront le projet d'installer hôtels , restaurants ou tout autre activités ? Ils ne se bousculeront pas au vu de l'environnement.

Mais cette réalité ne concerne pas les énormes groupes dont le profit est le seul moteur .

Ils sont tout à fait indifférents aux dommages causés à la qualité de vie des habitants et à leur territoire .

En conclusion ce projet est néfaste pour Mer.

Mer , le 21 décembre 2023.